

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 05 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
30 janvier 2024

Mis en ligne :
08 février 2024

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 24
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à BONNAFOUS Catherine, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, TORTELLIER Laëtitia donne pouvoir à POINTIER Virginie, VALLEE Priscilla donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel.

Madame Julie DEGUILLARD est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 30 janvier 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8**Délibération n°2024-008. Marché public : Attribution du marché prestations de ménage et vitrerie**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 30 janvier 2024,

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet les prestations de nettoyage, incluant le ménage et le nettoyage des vitres, visant à assurer le maintien en bon état et la conformité des installations de la ville de Thorigné-Fouillard.

2 - CARACTERISTIQUES DU MARCHE ET DURÉE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11 du Code de la commande publique.

Le montant du marché a été estimé à 150 000 HT, pour une durée maximale de 4 ans :

MONTANT MAXIMUM

150 000 € HT

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire, il est renouvelable trois fois tacitement.

Le marché est composé d'un seul lot comprenant les prestations suivantes :

Objet
Le nettoyage journalier des salles du centre de loisirs, sanitaires et circulations sur le temps des vacances scolaires
Le nettoyage journalier des sanitaires et circulations sur le temps scolaire
Le nettoyage annuel des vitres et huisseries sur les 2 faces

3 - FORMALITES DE PUBLICITE

La consultation a été lancée sur Mégalis Bretagne le 20/10/2023.

Onze candidats ont retiré le dossier :

- HIL PROPLETE
- ISS FACILITY SERVICES
- PRO IMPEC
- ATMOS RENNES
- SEVEL SERVICES
- DOUBLE TRADE
- SERVICE REGIONAL DE NETTOYAGE
- ALLO'NETT PROPLETE
- PROPLETE HYGIENE PLUS
- SARL SRIM MULTISERVICES
- ARCADE NETTOYAGE

La date limite de remise des offres était fixée au 27/11/2023 à 12H00.

4 - REMISE DES PLIS

Les plis contenant les offres devaient être déposés sur la plateforme Mégalis.

Quatre candidats ont remis une offre dans le délai imparti :

- HIL PROPLETE
- SEVEL SERVICES
- SERVICE REGIONAL DE NETTOYAGE
- ISS FACILITY SERVICES

5 - PIECES DEMANDEES DANS LE CADRE DE L'OFFRE

- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat,
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- L'attestation de visite,
- La présentation de l'équipe dédiée au projet.

6 - EXAMEN DES OFFRES

L'examen des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

	Critères et sous-critères	Pondération
1	Prix des prestations	50.0
2	Valeur technique	50.0

7 – COMPLEMENT D'INFORMATION

Après examen des mémoires techniques et des propositions tarifaires soumis par les candidats, il leur a été demandé de justifier leurs propositions.

Les entreprises concernées sont :

- ISS
- SEVEL SERVICES
- SERENET

Les trois entreprises ont fourni des réponses aux questions posées, permettant ainsi d'améliorer l'analyse de leurs offres.

La société Hil Propreté, quant à elle s'est distinguée en soumettant une proposition particulièrement exhaustive, qui se caractérise par une présentation technique approfondie et un niveau de détail précis dans l'élaboration de son offre.

8 - ANALYSE DES OFFRES

Critère n°1 Financier (50%) > note /100 points ;

	HIL PROPRETE		SEVEL SERVICES		ISS		SRN	
DESIGNATION	Montant annuel		Montant annuel		Montant annuel		Montant annuel	
Nettoyage école des PV	23 904,84		30 747,83				24 856,44	
Vitrierie	18 462,00		14 230,34				29 432,64	
Total annuel	42 366,84		44 978,17		36 329,01		54 289,08	
TOTAL MARCHE	127 100,52		134 934,51		108 987,03		162 867,24	
NOTE /100 NOTE pondérée 50%	85,75	42,87	80,77	40,39	100,00	50,00	66,92	33,46
CLASSEMENT	2		3		1		4	

Le prix sera Noté sur 100

Formule utilisée : Note = Offre min / offre à noter * 100

Critère n°2 Technique (50%) > note /100 points

	Méthodologie employée par le candidat	50	Moyens humains et matériels utilisés	50	TOTAL	Note pondérée (50%)	Classement
Hil propreté		50		50	100	50	1
Sevel services		41		50	91	45,5	2
ISS		36		37	73	36,5	4
SRN		39		44	83	41,5	3

Combinaison des deux critères > note finale /100 points

Au regard des critères d'évaluation (valeur technique 50% et prix 50%) définis dans le règlement de consultation le classement des offres est le suivant :

ENTREPRISES	NOTE /100			CLASSEMENT
	Critère Financier	Critère Technique	TOTAL	
HIL PROPLETE	42,87	50	92,87	1
SEVEL SERVICES	40,39	45,5	85,89	3
ISS	50,00	36,5	86,50	2
SERENET	33,46	41,5	74,96	4

Note finale

Pour chacun des critères, la note obtenue est pondérée par le coefficient affecté au critère.

L'addition des notes obtenues pour les 2 critères correspond à la note finale.

Le candidat désigné comme attributaire du marché est celui qui a obtenu la note la plus haute.

9 - CONCLUSION - ATTRIBUTION

La candidature étant recevable, il est proposé d'attribuer le marché de Prestation de nettoyage : ménage + vitrerie au candidat **Hil Propreté**, dont l'offre classée en première position, est jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse. **Pour un montant annuel de 42 366,84 € HT.** La durée du contrat étant d'un an, reconductible 3 fois.

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla), **le Conseil Municipal décide**

D'ATTRIBUER le marché prestation nettoyage et vitrerie à Hil Propreté pour un montant annuel de 42 366,84 € HT

DE PRECISER que le contrat sera reconductible 3 fois

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents y afférents y compris les avenants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

